

HIS7095 DIDACTIQUE DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Numéro du cours
HIVER 2021

Titre du cours

3

Session

Nombre de crédits

Coordonnées de la professeure :

JULIA POYET

3764

POYET.JULIA@UQAM.CA

A-6305

Nom et prénom

Poste

Courriel

Bureau

SÉANCES DE COURS SYNCHRONES

- Jeudi 18h-21h
- Horaire variable : voir calendrier
- Lien **zoom** à venir

DISPONIBILITÉS DE LA PROFESSEURE

- Sur rendez-vous.

Table des matières

1	Description du cours	2
2	Contenu détaillé.....	2
3	Formules pédagogiques	2
4	Évaluations	2
5	Sommaire des évaluations - Pondération.....	3
6	Calendrier du cours	4
7	Modalités du cours	6
	7.1 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation.....	6
	7.2 Modalités de remise des travaux	6
	7.3 Modalités de consultation des travaux et des examens.....	6
	7.4 Modalités d'évaluation de la langue	6
	7.5 Modalités d'évaluation des enseignements.....	6
8	Références.....	6
	8.1 Règlement no 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat.....	6
	8.2 Politique no 16 contre le harcèlement sexuel / Politique no 42 contre le harcèlement psychologique.....	7
	8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire	8
	8.4 Compétences	8

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à offrir à l'enseignant.e de géographie, d'histoire et d'éducation à la citoyenneté les outils intellectuels et pratiques liés à la profession enseignante. En effet, ce cours s'articule autour de deux axes conjoints :

- le développement d'une pensée réflexive et critique nécessaire à la formation d'un professionnel de l'enseignement (concepts de l'éducation à la citoyenneté, fonctions sociales des disciplines scolaires histoire et géographie dans l'éducation à la citoyenneté et le développement de l'identité sociale des élèves, évolution, concepts et heuristiques du savoir de référence mobilisés en éducation à la citoyenneté, enjeux sociaux et débats liés à l'éducation à la citoyenneté) ;
- la connaissance et la maîtrise des outils et stratégies didactiques liés à sa pratique (approches et démarches favorisées en éducation à la citoyenneté, contraintes et conditions reliées à l'éducation à la citoyenneté, description et analyse critique des programmes, des documents officiels et du matériel didactique, évaluation, production et critique d'activités et de scénarios d'enseignement).

2 CONTENU DÉTAILLÉ

Didactique de l'histoire :

- les concepts de la didactique de l'histoire ;
- fonction sociale, évolution, concepts et heuristique du savoir de référence en histoire ;
- enjeux sociaux et débats liés à la discipline historique et à l'enseignement de l'histoire ;
- approches et démarches favorisées en didactique de l'histoire ;
- contraintes et conditions reliées à l'enseignement et à l'apprentissage de l'histoire ;
- description et analyse critique des programmes, des documents officiels et du matériel didactique en histoire ;
- évaluation ;
- production et critique d'activités et de scénarii d'enseignement.

Didactique de l'éducation à la citoyenneté :

- définition de l'éducation à la citoyenneté,
- concepts mobilisés en éducation à la citoyenneté,
- fonctions sociales, évolution, concepts et heuristiques du savoir de référence mobilisés en éducation à la citoyenneté,
- enjeux sociaux et débats liés à l'éducation à la citoyenneté,
- approches et démarches favorisées en éducation à la citoyenneté,
- contraintes et conditions reliées à l'enseignement et à l'apprentissage de l'histoire,
- description et analyse critique des programmes, des documents officiels et du matériel didactique en géographie, histoire, éducation à la citoyenneté,
- évaluation,
- production et critique d'activités et de scénarios d'enseignement.

3 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Notons que l'approche pédagogique favorisée dans ce cours implique un travail de réflexion constant enrichi au fil des séances et des lectures, visionnements, ateliers, etc. qui complètent les rencontres virtuelles. Toute stratégie permettant la construction des savoirs des étudiant.e.s sera utilisée : lectures, projections audiovisuelles, études de cas, ateliers etc...

4 ÉVALUATIONS

Ateliers (15 pts.) - individuel

Entre les séances virtuelles, l'étudiant.e devra réaliser trois ateliers nécessaires aux séances de cours synchrones...

- « Qui » (5 pts.) - à déposer sur moodle au plus tard le 14 janvier avant 17h.
- « Micro-trottoir » (5 pts.) - à déposer sur moodle au plus tard le 14 janvier à 17h.
- « esprit critique/médias » (5 pts.) - à déposer sur moodle au plus tard le 11 mars à 17h.

Dossier « société » (35 pts.) - individuel

L'étudiant.e devra participer à une séance consacrée au concept de société. Pour ce faire, il ou elle devra...

- préparer un dossier (recueil de documents organisé) ;
- participer aux discussions lors de la séance ;

- rédiger une synthèse écrite des discussions en séance (2 pages max.).

Questions :

- Qu'est-ce que la société ?
- En enseignement de l'univers social, qu'est-ce qu'une société ?
- Qui est la société ?

Critères d'évaluation :

- Le recueil de documents est riche (plusieurs documents, de natures variées), pertinent (il permet de répondre aux questions), complet (il permet de répondre à toutes les questions), bien organisé (...). (15 pts.)
- Les arguments avancés lors des discussions sont précis, originaux/enrichissants. (5 pts.) – auto-évaluation
- La synthèse écrite témoigne d'une réelle réflexion personnelle. Elle est riche, pertinente (elle offre une « réponse » aux questions), complète (elle aborde toutes les questions), bien organisée (...). (15 pts.)

Travail de fin de session en cinq parties (50 pts.) – individuel/collectif

- Travail de réflexion

À l'issue du cours, l'étudiant.e devra remettre un travail de réflexion (environ 6 pages, interligne 1,5, garamond 11) ou une vidéo (environ 6 minutes) (20 pts) concernant son rôle en tant qu'enseignant.e en univers social dans l'éducation à la citoyenneté et le développement de l'identité sociale de ses élèves. Ce texte -ou cette vidéo- devra être accompagné de deux réseaux de concepts (10 pts x 2) décrits ci-après. Les trois premières « pièces » de ce travail devront être déposées sur moodle le 8 avril à 23:55 au plus tard.

Enfin, chaque étudiant.e devra aussi participer à la séance d'intégration et compléter une fiche d'auto-évaluation à la fin de la session.

Critères d'évaluation :

- Le texte est proposé dans un français standard correct, il est bien structuré (3 pts.)
- Le propos est pertinent et témoigne d'une réelle réflexion sur la question (10 pts.)
- Les sources utilisées pour étayer le propos sont pertinentes et bien présentées (5 pts.)
- Les propos sont riches des enseignements abordés au cours de la session (1 pt.)
- Le discours, bien que témoignant d'une réelle réflexion riche d'arguments approfondis, témoigne de la capacité de son auteur.e à être clair et précis.e dans son propos et à faire preuve d'un esprit de synthèse (1 pt.)

- Carte conceptuelle ID (équipe de 5)

Bâtir une carte conceptuelle de synthèse « identité sociale » (10 pts)

À partir de sa « lecture » des documents placés sur le moodle et de ses propres recherches, l'étudiant.e devra bâtir une carte conceptuelle proposant une définition (référéncée) de l'identité sociale.

Critères d'évaluation : la carte conceptuelle est claire, « complète », elle témoigne de recherches pertinentes dont les références sont convenablement présentées.

- Carte conceptuelle EC (équipe de 5)

Bâtir une carte conceptuelle de synthèse « éducation à la citoyenneté » (10 pts)

À partir de sa « lecture » des documents placés sur le moodle et de ses propres recherches, l'étudiant.e devra bâtir une carte conceptuelle proposant une définition (référéncée) de l'éducation à la citoyenneté.

Critères d'évaluation : la carte conceptuelle est claire, « complète », elle témoigne de recherches pertinentes dont les références sont convenablement présentées.

- Participation à la synthèse (5 pts)
- Fiche d'autoévaluation (5 pts.)

5 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Atelier « Qui »	5	14 janvier
Atelier « Micro-trottoir »	5	14 janvier
Atelier « Esprit critique/média »	5	25 février
Société	35	11 mars
Fin de session (travail écrit/vidéo + 2 réseaux de concepts)	40	8 avril
	10	22 avril

6 CALENDRIER DU COURS

La progression des apprentissages se décompose en intentions. Chacune de ces intentions nécessite un temps de préparation par l'étudiant.e (AVANT), une ou plusieurs séances synchrones (SÉANCE) et des lectures (ou autres) complémentaires (APRÈS). Chaque étudiant.e devra organiser son horaire en fonction de ces « balises ».

Légende : Capsule vidéo Discussion Texte écrit
 À faire/atelier à réaliser en autonomie Présentation théorique Soutien de la professeure

Intention 1	
Mise en contexte : problématique	
AVANT À consulter et réaliser en prévision de la séance du 14 janvier.	<ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> « Plan de cours » (15 min.) • <input type="checkbox"/> « Qui » (10 min.) • <input type="checkbox"/> « Micro-trottoir » (45 min.)
SÉANCE 1 14 janvier 18h-19h30	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil (5 min.) ○ Question/réponse à propos du plan de cours (20 min.) ○ <input type="checkbox"/> « Qui » étape 2 (et rétroaction théorique <input type="checkbox"/>) (30 min.) ○ <input type="checkbox"/> « Micro-trottoir » étape 2 (30 min.)
APRÈS <ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> « Consignes travail de fin de session » (5 min.) <input type="checkbox"/> Commencer à chercher (et trouver) des articles, vidéo etc. à propos de l'éducation à la citoyenneté et de la construction de l'identité sociale des jeunes... (1 heure) 	
SÉANCE 2 21 janvier 18h-20h	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil (5 min.) ○ <input type="checkbox"/> « Société occidentale » en deux temps » (1h15)
APRÈS <ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> « Consignes SOCIÉTÉ » (5 min.) 	
Intentions 2	
Définir l'éducation à la citoyenneté et l'identité sociale	
Repérer l'éducation à la citoyenneté et l'identité sociale dans le PFEQ	
AVANT À consulter et réaliser en prévision de la séance du 28 janvier.	<ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> Chercher (et trouver) des articles, vidéo etc. à propos de l'éducation à la citoyenneté et de la construction de l'identité sociale des jeunes... (1 heure)
SÉANCE 3 28 janvier 18h-20h	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil (5 min.) ○ <input type="checkbox"/> « Réseaux de concepts » en équipe (1h15)
AVANT <ul style="list-style-type: none"> • À consulter et réaliser en prévision de la séance du 4 février 	<ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> « Profils de citoyens » (20 min.) • <input type="checkbox"/> Relire le PFEQ et en particulier les programmes du domaine de l'univers social sauf Éducation financière (1h30) -Intention de « lecture » : vous préparer à répondre à la question de séminaire
SÉANCE 4 4 février 18h-19h30	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil (5 min.) ○ <input type="checkbox"/> Séminaire en sous-groupes autour de la question : « Qu'est-ce que l'éducation à la citoyenneté d'après le PFEQ et en particulier les programmes du domaine de l'univers social ? » (1h15)
APRÈS <ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> « Réseaux de concepts » en équipe 	
Intention 3	
Réfléchir à des activités/outils	
SÉANCE 5 11 février 18h-19h30	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil (5 min.) ○ <input type="checkbox"/> « Rappels à propos de la conceptualisation et de la planification » (45 min.) ○ <input type="checkbox"/> « Des pistes pour enseigner » (30 min.)

Intention 4 Discuter de l'esprit critique		
AVANT À consulter et réaliser en prévision de la séance du 18 février.		<ul style="list-style-type: none"> • ☑ « Esprit critique » (15 min. + 15 min.)
SÉANCE 6 18 février 18h-20h		<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil (5 min.) ○ ☑ « Esprit critique » (1 h.)
AVANT À consulter et réaliser en prévision de la séance du 25 février.		<ul style="list-style-type: none"> • ☑ « Consignes esprit critique/médias » (5 min.) • ☑ « Esprit critique/médias » (2h.)
SÉANCE 7 25 février 18h-20h15		<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil (5 min.) ○ ☑ « Esprit critique/médias » (2h.)
4 mars Semaine de lecture		<ul style="list-style-type: none"> • Capsule ☑ « Consignes SOCIÉTÉ » (5 min.) • Préparer ☑ votre dossier « SOCIÉTÉ » (4 heures minimum...)
Intention 5 Définir le « cadre conceptuel » de l'éducation à la citoyenneté et la construction identitaire : SOCIÉTÉ		
AVANT À consulter et réaliser en prévision de la séance du 11 mars		<ul style="list-style-type: none"> • Capsule ☑ « Consignes SOCIÉTÉ » (5 min.) • Préparer ☑ votre dossier « SOCIÉTÉ » (4 heures minimum...)
SÉANCE 8 11 mars 18h-21h		<p>Activité évaluée « SOCIÉTÉ »</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil et consignes (10 min.) ○ ☑ Discussions en sous-groupes (45 min.) ○ Rappel des consignes (5 min.) <p>Travail de synthèse (1h...) – à déposer sur moodle le 11 mars avant 23h55.</p>
Intention 6 Lire le programme d'éducation financière		
À consulter et réaliser en prévision de la séance du 18 mars		☑ Relire le programme d'éducation financière (1h30) -Intention de « lecture » : résumer ce programme (1 page environ).
SÉANCE 9 18 mars 18h-19h30		<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil (5 min.) ○ ☑ « Le programme d'éducation financière » (1 h.)
Intention 7 Répondre à la question centrale du cour : Quel est le rôle des enseignant.e.s en univers social au secondaire dans l'éducation à la citoyenneté et le développement de l'identité sociale de leurs élèves ?		
SÉANCE 10 25 mars 18h-19h30		<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil (5 min.) ○ ☑ « Quel est le rôle des enseignant.e.s en univers social au secondaire dans l'éducation à la citoyenneté et le développement de l'identité sociale de leurs élèves ? » (1 h.)
SÉANCES 11 et 12 1er et 8 avril 18h-19h30		À définir + ☑
Intention 8 Intégration		
SÉANCE 13 15 avril 14h-16h30		<ul style="list-style-type: none"> ○ ☑ Les outils numériques en enseignement de l'histoire dans le cadre du cours HIS4021 (ou Capsule Panopto) ○ (Appréciation de l'enseignement)
SÉANCE 14 22 avril 18h-21h		<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil (5 min.) ○ ☑ « Validation des acquis » (1h15 min.) ○ ☑ « Métacognition » 20 min.) ○ ☑ « Ouverture » (20 min.)

7 MODALITÉS DU COURS

7.1 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#).

7.2 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

7.3 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les travaux corrigés sont remis sur moodle.

7.4 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

7.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT NO 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

8.2 POLITIQUE NO 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL / POLITIQUE NO 42 CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

La Politique n° 16 contre le harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

La Politique n° 42 contre le harcèlement psychologique : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement psychologique :

- Abus de pouvoir ou d'autorité
- Conflit relationnel
- Incivilité

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique no 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS Trêve pour Elles – point de services à l'UQAM : **514 987-0348**; calacs@uqam.ca ; www.trevepourelles.org
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131**

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, **réaliser toutes les activités prévues**;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit : un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.; pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème ci-dessous et **applicable aux cours spécifiques du BES** :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	Très bien
82 % - 84 %	B+	3,3	
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	Bien
73 % - 75 %	C+	2,3	
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES

Légende **P** : les objectifs premiers du cours recouperont l'ensemble de la compétence ciblée.

X : des liens peuvent être faits avec certaines composantes de la compétence ciblée.

Niveau de **sensibilisation** par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de **consolidation** par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de **maîtrise** par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétences	Composantes	Traces
<p>Compétence 1 : P Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoir ou de culture dans l'exercice de ses fonctions</p> <p style="text-align: center;">Maitrise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'ils puissent favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; • de manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et d'en apprécier les potentialités et les limites ; • de manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'ils puissent favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; • de construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Société ; travail de fin de session
<p>Compétence 2 : P Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante</p> <p style="text-align: center;">Maitrise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; • de s'exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Tous les travaux
<p><i>"la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation ; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit". Lors de ses interventions à l'oral et dans les travaux écrits qu'elle/il réalise dans le cadre du cours, l'étudiante ou l'étudiant s'exprime avec un langage soutenu et utilise les termes du vocabulaire relatif à la discipline.</i></p>		
<p>Compétence 6 : X Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p style="text-align: center;">Maitrise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • d'anticiper des problèmes de déroulement des activités de la classe et de planifier des mesures en vue de les prévenir. 	Travail de session, Atelier « Esprit critique/médias ».
<p>Compétence 8 : P Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel</p> <p style="text-align: center;">Consolidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de manifester un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites véritables des TIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage ; • de disposer d'une vue d'ensemble des possibilités que les TIC offrent sur les plans pédagogique et didactique, notamment par l'intermédiaire des ressources d'Internet, et de savoir les intégrer de façon fonctionnelle, lorsqu'elles s'avèrent appropriées et pertinentes, dans la conception des activités d'enseignement-apprentissage ; • d'utiliser efficacement les possibilités des TIC pour les différentes facettes de son activité intellectuelle et professionnelle : communication, recherche et traitement de données, évaluation, interaction avec des collègues ou des experts, etc.; • de transmettre efficacement à ses propres élèves la capacité d'utiliser les TIC pour soutenir de façon critique et articulée la construction personnelle et collective des savoirs. 	Ateliers ; travail de session
<p>Compétence 10 : P Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés</p> <p style="text-align: center;">Maitrise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de contribuer de manière pertinente aux travaux de l'équipe enseignante ; • de critiquer de façon constructive les réalisations de l'équipe et d'apporter des suggestions novatrices en matière pédagogique. 	Société ; travail de session, ateliers

<p>Compétence 11 : x S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel Consolidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de repérer, de comprendre et d'utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; • de préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; • de mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement ; • d'entreprendre des projets de recherche sur des aspects ciblés de son enseignement. 	<p>Travail de session</p>
<p>Compétence 13 : x S'approprier la réalité pluriethnique de la société québécoise et de l'école montréalaise, se sentir réellement concerné dans ses actions pédagogiques, développer les compétences de l'éducation interculturelle Maitrise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de prendre conscience de la réalité pluriethnique et d'en tenir compte dans son enseignement. 	<p>Société ; travail de session</p>

Note : Les cours assurent l'acquisition des connaissances, des habiletés (mises en situation) et attitudes (réflexions, rétroactions) requises au développement d'une compétence.

Les stages/pratiques supervisées et les activités synthèses en assurent et la maîtrise (situations vécues).

